



Ville de
Saint-Tropez

affichage le 12/10/20
**Compte rendu du
Conseil municipal**

Le 9 octobre 2020

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le jeudi 8 octobre à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Jean-Despas sise place des Lices, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie SIRI première Adjointe.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le 1^{er} octobre 2020

Présents :

Mme SIRI, M. GIRAUD, Mme MILLIER, M. COUTAL, Mme GIRODENGO, Mme ANSELM, M. PERRAULT, adjoints,

Mme OLLER MOULET, M. PETIT, Mme BONNELL, M. HAUTEFEUILLE, Mme ISNARD, M. PREVOST-ALLARD, Mme BERTAGNA, M. GUIBOURG, M. LEROY, M. BLUA, Mme AZZENA GOUGEON, Mme BLANC, M. BIBARD, Mme BRIFFA, Mme GUERIN, M. MOREU, Mme DIEKMANN, Conseillers.

Ont donné procuration :

M. RESTITUITO à M. GUIBOURG
Mme GIBERT à Mme ANSELM

Absent :

M. TUVERI

Monsieur Christopher LEROY est désigné
Secrétaire de séance

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Madame Sylvie SIRI souhaiterait que les élus aient une pensée pour les disparus et les personnes sinistrées suite au passage de la tempête « Alex » dans les Alpes Maritimes.

Elle précise à cet égard, qu'au nom de la ville de Saint-Tropez, elle votera lors de la réunion du conseil de la communauté de communes, le versement d'une aide financière de 20 000 € aux sinistrés.

Madame Siri précise que sur le plan de l'aide matérielle, les centres de collecte de Nice étant actuellement débordés par les dons, des précisions de la part de la Préfecture du Var et de la Croix-Rouge sont attendues sur la nature des besoins qui pourraient compléter utilement les produits déjà collectés, et le cas échéant, la ville organisera un point de collecte.

Elle ajoute que, sur le plan individuel, chacun peut verser un don financier en ligne, sur les sites internet de Nice Côte d'Azur ou du département des Alpes Maritimes.

Madame Siri demande aux élus de bien vouloir observer une minute de silence en hommage aux victimes et aux disparus.

2020 / 141

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'assemblée communale de nommer un secrétaire de séance.

Monsieur Christopher LEROY est élu secrétaire de séance à L'UNANIMITE.

2020 / 142

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juillet 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2020.

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

2020 / 143

Information des décisions municipales prises par délégation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal 2020/106 du 16 juillet 2020,

PREND ACTE des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

2020 / 144

Musée de l'Annonciade. Demande d'avis scientifique à la commission scientifique régionale (restauration) de la direction régionale des affaires culturelles.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** la restauration d'une œuvre D'Henri Doucet appartenant aux collections du musée de l'Annonciade ;
2. **APPROUVE** la demande de l'avis scientifique de la Commission scientifique régionale de la DRAC, lors de sa séance du 27 novembre 2020 ;
3. **APPROUVE** la prise en charge financière de cette restauration par le Musée Regards de Provence ;
4. **D'APPROUVER** la prise en charge financière par la ville du transport de l'œuvre jusqu'à l'atelier du restaurateur à Marseille.

VOTE : *Unanimité*

2020 / 145

Adhésion au réseau « impressionisms routes » à travers la route Paul Signac.

Dans le cadre des routes des impressionismes en Europe (itinéraire culturel du conseil de l'Europe), la ville d'Asnières sur Seine a sollicité la ville de Saint-Tropez le 28 avril 2020 pour qu'elle rejoigne la « route Paul Signac » en compagnie d'une vingtaine d'autres villes que le peintre a immortalisées.

Il est proposé d'adhérer au réseau « impressionisms routes » à travers la route Signac et de participer ainsi :

- à un réseau opérationnel de 33 itinéraires européens consacrés à des thèmes emblématiques d'une culture européenne partagée ;
- à un réseau de routes des impressionismes en Europe rassemblant les sites et les paysages qui ont inspiré les peintres et en l'occurrence Paul Signac, les musées où leurs œuvres sont exposées ;
- à la mutualisation des moyens de promotion et de communication ;

Et à pouvoir utiliser le logo « impressionisms routes / Conseil de l'Europe », aussi bien aux limites géographiques de Saint-Tropez que pour nos documents promotionnels et lors des manifestations que la ville organise.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de rejoindre le label « impressionisms routes » à travers la route Paul Signac.

VOTE : *Unanimité*

2020 / 146

Modification du règlement intérieur de la commande publique applicable à l'ensemble des acheteurs de la commune concernant les marchés publics à procédure adaptée.

Par délibération n° 24 en date du 23 février 2016, le conseil municipal avait approuvé le règlement intérieur fixant les modalités de procédures de marchés publics dites adaptées, propres à la Commune.

Considérant que la réglementation applicable aux marchés publics est en continuel changement et qu'il convient régulièrement d'adapter ce règlement intérieur.

Considérant le code de la commande publique, publié au journal officiel le 5 décembre 2018 et applicable au 1^{er} avril 2019.

Considérant le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances.

Considérant les règlements délégués de la commission européenne fixant les seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et contrats de concession à compter du 1^{er} janvier 2020 et publiés au JOUE le 31/10/19.

Il convient de procéder à la modification du règlement intérieur.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le nouveau règlement intérieur qui ne pourra être modifié sans l'approbation de la présente assemblée délibérante.

VOTE : Unanimité

2020 / 147

Régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation des parcs de stationnement. Modification des statuts.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **RELEVE** le nombre des membres du conseil d'exploitation du budget annexe des parcs de stationnement de 6 à 7, dont 5 membres issus du Conseil Municipal,

2. **PRECISE** que les autres articles des statuts de cette régie restent inchangés.

VOTE : Unanimité

2020 / 148

Régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion des cinémas et salles communales. Modification des statuts.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **RELEVE** le nombre des membres du conseil d'exploitation du budget annexe de gestion des cinémas et des salles communales de 6 à 7, dont 5 membres issus du conseil municipal,

2. **PRECISE** que les autres articles des statuts de cette régie restent inchangés.

VOTE : Unanimité

2020 / 149

Régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation des parcs de stationnement. Désignation des membres du conseil d'exploitation et des membres extérieurs compétents.

Sont proclamés élus au conseil d'exploitation de la régie pour l'exploitation des parcs de stationnement, avec 26 voix :

Membres du conseil municipal :

Titulaires :

- Jean-Pierre TUVÉRI
- Sylvie SIRI
- Laurence BONNELL
- Alain BIBARD
- VéraNE GUERIN

Suppléants :

- Michel PERRAULT
- Evelyne ISNARD
- Morgane BERTAGNA
- Christine BLANC
- Catherine DIEKMANN

Membres extérieurs compétents :

Titulaires :

- la directrice générale adjointe des services
- le directeur des services techniques

Suppléants :

- le directeur général des services
- le directeur adjoint des services techniques

2020 / 150

Régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion des cinémas et salles communales. Désignation des membres du conseil d'exploitation et des membres extérieurs compétents.

Sont proclamés élus au conseil d'exploitation de la régie de gestion des cinémas et salles communales, avec 26 voix :

Membres du conseil municipal :

Titulaires :

- Jean-Pierre TUVÉRI
- Michel PERRAULT
- Morgane BERTAGNA
- Laurence AZZENA GOUGEON
- Catherine DIEKMANN

Suppléants :

- Sylvie SIRI
- Evelyne ISNARD
- Joëlle GIBERT
- Alain BIBARD
- VéraNE GUERIN

Membres extérieurs compétents :

Titulaires :

- La directrice générale adjointe des services
- le directeur des services techniques

Suppléants :

- le directeur général des services
- le directeur adjoint des services techniques

2020 / 151

Mise en place d'agents de sécurité pour la surveillance de divers sites de la ville, de la zone portuaire et de lieux de manifestations. Autorisation de signature du marché 2020AO027.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **PREND ACTE** de l'attribution du marché relatif à la mise en place d'agents de sécurité pour la surveillance de divers sites de la ville, de la zone portuaire et de lieux de manifestations à la société AGENCE EUROPE SECURITE pour un montant maximum annuel HT de 500 000 € et une durée d'un an, renouvelable 3 fois par reconduction expresse.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à passer et signer toutes les pièces du marché à intervenir avec la titulaire du marché.
3. **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites aux chapitres, fonction et article correspondants, inscrits aux divers budgets concernés.

VOTE : *Unanimité*

2020 / 152

Modification du tableau des effectifs. Création d'un emploi au titre des besoins permanents.

Il convient, comme chaque année, d'intégrer au tableau des effectifs les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de créer :

1° - A compter du 1^{er} octobre 2020, au titre des besoins permanents (évolution de carrière/promotion interne) : 1 emploi d'agent de maîtrise.

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré,

1. **DECIDE** de créer l'emploi sus-énuméré.
2. **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, section de fonctionnement, aux fonctions et articles correspondants.

VOTE : *Unanimité*

2020 / 153

Lecture des rapports du commissaire aux comptes et du rapport d'activité de la SEM Saint-Tropez Tourisme. Exercice 2019.

Vu le conseil d'administration de la SEM Saint-Tropez Tourisme du 20 février 2020,
Vu l'assemblée générale de la SEM Saint-Tropez Tourisme du 20 mars 2020,
Vu les rapports du commissaire aux comptes et le rapport d'activité, et après avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » du 16 septembre 2020,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation qui lui a été faite des rapports du commissaire aux comptes et du rapport d'activité de la SEM SAINT-TROPEZ TOURISME au titre de l'exercice 2019.

2020 / 154

Lecture des rapports et des comptes de la Semagest. Exercice 2019.

Le conseil municipal,
Vu les rapports du commissaire aux comptes,
Vu l'avis du conseil d'administration de la Semagest du 26 février 2020,
Vu l'avis de l'assemblée générale de la Semagest du 25 juin 2020,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » du 16 septembre 2020 et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la lecture des rapports de la Semagest ainsi que des bilans établis par cet organisme au titre de 2019.

2020 / 155

Présentation du compte rendu d'activité annuel et des bilans comptables de la délégation de service public des parkings des Lices et Foch. Exercice 2019.

Le conseil municipal,
Après avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 16 septembre 2020 et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication du compte rendu annuel d'activité et des bilans comptables établis par la Semagest pour la DSP des parcs de stationnement des Lices et Foch, au titre de l'exercice 2019.

2020 / 156

Rémunération des représentants de la commune à la Semagest.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. **AUTORISE** Madame Laurence BONNELL à percevoir une rémunération en sa qualité de représentant de la commune et présidente de la Semagest.
2. **FIXE** à 11 000 € brut le montant annuel maximum de cette rémunération.
3. **N'AUTORISE** pas la perception de jetons de présence pour les administrateurs.

Nota : Madame Bonnell ne prend pas part au vote.

VOTE : 20 pour

5 contre (M. Blua, Mme Azzena Gougeon, Mme Blanc, M. Bibard, Mme Briffa)

2020 / 157

Budget principal de la commune. Décision modificative n° 2 : ouvertures, fermeture et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement. Exercice 2020.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux - Finances - Administration générale »
en date du 16 septembre 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les ouvertures, fermeture et virements de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement de la décision modificative n°2 du budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2020.

VOTE : 18 pour
8 contre (M. Blua, Mme Azzena Gougeon, Mme Blanc, M. Bibard, Mme Briffa,
Mme Guérin, M. Moreu, Mme Diekmann)

2020 / 158

Emplacement réservé n° 36. Renonciation à la mise en demeure d'acquérir.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 alinéa 1,

Vu le Plan local d'Urbanisme approuvé le 28 juin 2013 et ses modifications,

Vu la mise en demeure d'acquérir reçue le 20 avril 2020 en mairie,

Vu l'article L.230-1 du Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que la ville a déjà créé les logements sociaux souhaités sur le site adjacent de l'ancien hôpital et que l'emplacement réservé n° 36 a vocation à être supprimé lors de la future révision du PLU,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. RENONCE à l'acquisition des parcelles AK 101, 253 et 338 pour 833 m²,
2. DIT que l'emplacement réservé ne produira plus d'effet sur les parcelles suscitées appartenant à Madame Danièle MASSA et Monsieur Christian BONNAN,
3. PRECISE que le l'emplacement réservé numéro 36 sera retiré du PLU lors de sa future révision.

VOTE : 18 pour
8 contre (M. Blua, Mme Azzena Gougeon, Mme Blanc, M. Bibard, Mme Briffa,
Mme Guérin, M. Moreu, Mme Diekmann)

2020 / 159

Travaux de réhabilitation du stade d'honneur Marcel Aubour. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre C16-074.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **PREND ACTE** du réajustement des honoraires de la mission de maîtrise d'œuvre dû au groupement B+C Architectes SARL Mandataire / BETOM INGENIERIE / OSMOSE INGENIERIE SAS / R2M SAS s'élevant à 82 806 € HT (34,61 % augmentation) et portant le montant du marché initial à 321 806 € HT.

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à passer et signer toutes les pièces de la modification du contrat.

3. **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, fonction 412, article 2313, service gestionnaire 007, opération 1015.

VOTE : 18 pour

8 contre (M. Blua, Mme Azzena Gougeon, Mme Blanc, M. Bibard, Mme Briffa, Mme Guérin, M. Moreu, Mme Diekmann)

2020 / 160

Travaux de réhabilitation du stade d'honneur Marcel Aubour. Modification des contrats en cours d'exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **PREND ACTE** de la passation des avenants suivants :

LOT 1 : marché Q19044 « Gros Œuvre - Façades » Société TERIDEAL-FPB SIMEONI pour un montant de 428 729,31 € HT

LOT 2 : marché Q19 045 « Couverture - Etanchéité - Charpente bois » Société TERIDEAL-FPB SIMEONI pour un montant de 128 096,40 € HT

LOT 3 : marché Q19 046 « Menuiseries extérieures - Menuiseries intérieures » Société FFG-LES ATELIERS OLIVIER pour un montant de 13 117,61 € HT + 4288 € HT

LOT 5 : marché Q19 048 « Cloisons doublages/Faux plafonds » Société MDP moins-value de 1923,60 € HT

LOT 6 : marché 2019Q077 « Carrelage - Faïence » Société TERIDEAL-FPB SIMEONI pour un montant de 1703,80 € HT

LOT 8 : marché 2019Q063 « Chauffage - Climatisation - Plomberie » Société GASQUET pour un montant de 4 485,00 € HT

LOT 9 : marché Q19 052 « Electricité - Courants forts/faibles » Société DEGREANE pour un montant de 10 494,29 € HT

LOT 10 : marché Q19 053 « Terrain de sports » EUROVIA PARCS ET SPORTS SUD pour une moins-value de 86 225,50 € HT.

LOT 11 : marché Q19 054 « Eclairage sportif » Société SERRADORI pour un montant de 11 145 € HT.

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à passer et signer toutes les pièces des modifications de contrats à intervenir avec les titulaires de chacun des lots.

3. **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, fonction 412, article 2313, service gestionnaire 007, opération 1015.

VOTE : 18 pour

8 contre (M. Blua, Mme Azzena Gougeon, Mme Blanc, M. Bibard, Mme Briffa, Mme Guérin, M. Moreu, Mme Diekmann)

2020 / 161

Travaux neufs et de réparations dans les bâtiments communaux. Attribution du marché de travaux 2020Q032. Lot 11 « menuiserie alu, menuiserie PVC, stores et fermetures ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **ATTRIBUE** le marché à l'entreprise suivante :

n° lot	dénomination	entreprise	montant maximum annuel HT
Lot 11 2020Q032	menuiserie alu, menuiserie PVC, stores et fermetures	FFG	150 000 €

2. **DIT** que ce marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée de 12 mois. Il pourra ensuite être reconduit deux fois par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède 3 ans.

3. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer le marché avec l'entreprise retenue.

4. **DIT** que les dépenses correspondantes sont imputées aux chapitres et articles des sections de fonctionnement ou d'investissement suivant le budget concerné par les travaux.

VOTE : *Unanimité*

2020 / 162

Travaux de restauration de la couverture du Château de la Moutte et de l'aile Toscane. Attribution des marchés. Lot 1 : installation de chantier/échafaudage. Lot 2 : maçonnerie/pierre de taille. Lot 3 : charpent/couverture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **ATTRIBUE** les marchés relatifs aux travaux de restauration de la couverture du Château de la Moutte et de l'Aile Toscane à :

- La SAS CONCEPT ECHAFAUDAGE (CE13) concernant le lot 1 « installation de chantier/échafaudage » pour un montant de 46 050 € HT (tranche ferme), option parapluie tranche ferme 14 560 € HT, 59 545 € HT (tranche optionnelle), option parapluie tranche optionnelle : 14 980 € HT, soit un **total de 135 135 € HT**.

- La SARL SELE concernant le lot 2 « maçonnerie/pierre de taille » pour un **montant de 60 869,23 € HT** (tranche ferme : 31 390,63 € HT et tranche optionnelle 29 478,60 € HT).

- La SAS EUROTOITURE concernant le lot 3 « charpente/couverture » pour un **montant de 377 787,65 € HT** (tranche ferme : 192 172,23 € HT et tranche optionnelle : 185 615,42 € HT).

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer toutes les pièces des marchés à intervenir avec les titulaires de chacun des lots.

3. **DIT** que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les chapitre 23, fonction 3244, article 2313, opération 1142, du budget principal de la commune, section d'investissement.

VOTE : *25 pour*
 1 abstention (Mme Azzena Gougeon)

2020 / 163

Travaux d'aménagement de voirie et de réseaux divers. Autorisation de signature du marché 2020A0034.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **PREND ACTE** de l'attribution du marché de travaux d'aménagement de la voirie et des réseaux divers à l'entreprise CMME sans montant minimum ni maximum annuel de commandes.
2. **DIT** que le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée d'un an pouvant être renouvelée trois fois par reconduction expresse.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer le marché et toutes pièces à intervenir, y compris les décisions relatives à son exécution et les éventuels avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23, fonction 8221, article 2315, opération 1018.

VOTE : *Unanimité*

2020 / 164

Extension d'exploitation des lots de plages du 1^{er} au 30 novembre 2020 suite à l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, jusqu'au 30 novembre 2020, conformément à l'article n°2 de l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2020, l'extension d'exploitation des lots de plages suivants :

- n° 1 « restaurant la Bouillabaisse », plage de la Bouillabaisse ;
- n° 2 « restaurant Golfe Azur » plage de la Bouillabaisse ;
- n° 4 « la Pinède », plage de la Bouillabaisse ;
- n° 5 « Saint-Tropez water ski », plage de la Bouillabaisse ;
- n° 6 « un déjeuner aux Graniers », plage des Graniers ;
- n° 7 « restaurant les Salins », plage des Salins.

VOTE : *Unanimité*

2020 / 165

Ouverture annuelle du lot de plage n° 1 « restaurant la Bouillabaisse », plage de la Bouillabaisse. Avenant n° 6 à la convention d'exploitation pour la fixation du montant de la redevance et de la durée d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** l'avenant n° 6 à la convention d'exploitation du lot 1 de plage de la Bouillabaisse « La Bouillabaisse » permettant à celle-ci de rester ouverte au-delà de la période autorisée.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.
3. **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget de la Commune.

VOTE : *Unanimité*

2020 / 166

Ouverture annuelle du lot de plage n° 2 « Golfe Azur », plage de la Bouillabaisse. Avenant n° 5 à la convention d'exploitation pour la fixation du montant de la redevance et de la durée d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** l'avenant n° 5 à la convention d'exploitation du lot 2 de la plage de la Bouillabaisse « Golfe Azur » permettant à la Sarl ANTOINE de rester ouverte au-delà de la période autorisée.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.
3. **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget de la Commune.

VOTE : *Unanimité*

2020 / 167

Convention à intervenir entre la commune et le Porsche Club Méditerranée pour l'organisation du 27^{ème} « Paradis Porsche ». Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement du 27^{ème} Paradis Porsche, prévu du samedi 10 au dimanche 11 octobre 2020 sur l'esplanade du nouveau port zone C,

Après avoir pris connaissance des rôles et obligation de chacun,

1. **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Commune et le Porsche Club Méditerranée.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE : *Unanimité*

2020 / 168

Convention à intervenir entre la commune et l'association du Cinéma des Antipodes pour l'organisation des rencontres internationales du Cinéma des Antipodes 2020. Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L2121-29,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités de participation des différents partenaires au déroulement des Rencontres internationales du cinéma des Antipodes 2020, prévues du vendredi 9 octobre au dimanche 11 octobre 2020,

Après avoir pris connaissance des rôles et obligation de chacun,

1. **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Commune et l'association du cinéma des Antipodes.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE : *Unanimité*

2020 / 169

Convention à intervenir entre la commune et le comité d'organisation Saint-Tropez Classic pour l'organisation de la course pédestre dite « Saint-Tropez Classic » 2020.

Le Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance du projet de convention,
Et après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** la convention avec le comité organisation « Saint-Tropez Classic » dans le cadre de l'organisation de la course pédestre dite « SAINT-TROPEZ CLASSIC » qui se déroulera à Saint-Tropez le 18 octobre 2020 ;

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;

3. **PRECISE** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux chapitres et articles afférents de la section de fonctionnement du budget principal de la Commune.

VOTE : Unanimité

Après l'examen de l'ordre du jour, Madame Sylvie SIRI répond aux questions écrites de Madame Vérane GUERIN. Les réponses seront portées au procès-verbal du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

Pour le maire empêché,
la première adjointe,

Sylvie SIRI

